

# Organisation communautaire : Définitions et axes de service

🔗 Ce document fait partie d'un dossier web du CREMIS intitulé « Pratiques d'organisation communautaire » dont le lien est disponible à la fin du document. Il permet de mieux comprendre comment se définit l'organisation communautaire et comment elle se déploie au sein du Réseau de la Santé et des Services Sociaux (RSSS), notamment au travers de quatre axes de service.

” Pour citer ce document : Leclercq, J.B. et Guevara Jaramillo, N. (2025). L'organisation communautaire : Définitions et axes de services. Dans J.B. Leclercq et N. Guevara Jaramillo, Pratiques d'organisation communautaire [Dossier web]. Montréal: CREMIS, CIUSSS-du-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## Définition générale

Il existe plusieurs définitions de l'organisation communautaire, qui varient en fonction du contexte dans lequel elle s'inscrit<sup>1</sup>.

Cependant, de manière générale, l'organisation communautaire désigne un **processus** ou une **approche** visant à mobiliser et renforcer les capacités des communautés afin qu'elles puissent prendre en charge leurs propres besoins et enjeux, dans le but d'améliorer leur qualité de vie. Ce processus repose sur des principes de solidarité, de participation citoyenne et d'*empowerment* (autonomisation), et privilégie une réponse collective aux problèmes sociaux.

L'organisation communautaire peut également être définie comme une **pratique professionnelle** ou un **mode d'intervention sociale** spécifique. Au Québec, dans le cadre du travail social, on distingue généralement trois types d'intervention : l'intervention individuelle (ou auprès des familles et des couples), l'intervention de groupe, et enfin, l'intervention collective, qui est couramment appelée organisation communautaire.

Cette dernière constitue le fondement d'un **métier spécifique**, exercé tant dans le secteur public que dans le secteur communautaire (ou tiers-secteur québécois)<sup>2</sup>. Les praticiens et praticiennes de l'organisation communautaire contribuent à une riche littérature professionnelle, alimentée à la fois par des intervenant.es de terrain soucieux de prendre du recul par rapport à leurs pratiques et par des universitaires proches des réalités pratiques<sup>3</sup>. 1

# La définition de l'organisation communautaire dans le RSSS

Dans ce dossier, nous nous concentrons plus particulièrement sur la pratique de l'organisation communautaire, présente au sein du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) du Québec depuis près de cinquante ans.

Le Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CISSS et CIUSSS (RQIIAC) définit l'organisation communautaire comme :

« une pratique professionnelle d'intervention collective qui s'appuie sur une vision globale et qui s'adresse en priorité à des populations affectées par des problèmes sociaux, dans une visée de changement social. S'articulant à partir du territoire vécu, généralement à une échelle locale, l'organisation communautaire est pratiquée en soutien à une communauté géographique, d'identité ou d'intérêts, selon une approche ascendante. L'organisation communautaire vise l'amélioration des conditions de vie, la réduction des inégalités sociales, le développement du pouvoir d'agir, la participation citoyenne, ainsi que l'inclusion sociale, en cohérence avec des valeurs de respect, d'autonomie, de solidarité, de démocratie et de justice sociale<sup>4</sup> »

Les **organisatrices et organisateurs communautaires** (OC) qui exercent dans les établissements de santé et de services sociaux au Québec accompagnent les acteurs locaux en renforçant leur **pouvoir d'agir**. Leur travail vise à lutter contre les inégalités sociales en santé à travers des interventions intersectorielles, concertées et durables. Ils et elles soutiennent également les organismes communautaires dans la réalisation de leurs mandats.

Leurs interventions s'inscrivent dans l'approche communautaire de leur établissement, en tissant des liens avec les programmes et services existants et en favorisant les collaborations internes et intersectorielles. Leur objectif est **d'agir de manière transversale sur les déterminants sociaux de la santé**, en soutenant des initiatives communautaires portant sur des enjeux variés tels que la sécurité alimentaire, le logement, l'aménagement urbain, la santé mentale, la diversité sexuelle et la transition socio-écologique, entre autres.

Enfin, les OC soutiennent des **actions collectives** au sein de diverses communautés et groupes, notamment ceux de la petite enfance, de la jeunesse, des familles, des personnes âgées, des peuples autochtones et des nouveaux arrivants.

# Axes de l'offre de service en organisation communautaire

Selon le cadre de référence du RQIIAC (2020)<sup>5</sup> et ses déclinaisons locales, quatre axes de services essentiels orientent la pratique en organisation communautaire au sein des établissements de santé et de services sociaux :

- 1) Le développement des communautés locales
- 2) Les actions sur les déterminants sociaux de la santé (DSS)
- 3) Le soutien aux organismes du milieu
- 4) La contribution à la responsabilité populationnelle des directions d'établissement

Ces établissements peuvent adapter ces axes de l'offre de service en fonction de leurs réalités locales. Dans la pratique, l'action des OC se situe souvent à la croisée de différents axes.

## 1) Développement des communautés locales

Cet axe vise à améliorer la situation d'une communauté géographique (par exemple, un quartier) en mobilisant les ressources et en favorisant la participation des acteurs locaux. Pour une OC responsable d'un Réseau local de services (RLS) au CCSMTL :

*« L'organisation communautaire soutient les différentes tables de quartier et comités sectoriels (comme les comités jeunesse, les concertations aîné.es). Nous œuvrons à identifier les enjeux de la communauté et à mettre en place des solutions concrètes répondant aux besoins locaux. Ces réponses peuvent inclure la mise en place d'un projet concerté pour les aînés, par exemple. En collaboration avec les diverses tables et comités, nous facilitons la mobilisation de la communauté, en rassemblant des acteurs variés (organismes communautaires, groupes citoyens, réseaux institutionnels tels que les écoles, les arrondissements, la police...). »*

- Sabrina Moffatt, OC



**En développement des communautés locales, les OC favorisent la mobilisation des ressources locales et la participation active des citoyen·nes. Cela renforce le lien social et améliore la solidarité au sein des quartiers et des communautés.**

## 2) Actions sur les déterminants sociaux de la santé (DSS)

Les DSS, qui englobent des facteurs tels que le logement et la sécurité alimentaire, sont devenus un référent clé pour l'action des OC, visant à réduire les inégalités de santé. Une OC précise :

*« Les déterminants sociaux de la santé se réfèrent à l'impact que l'environnement, notamment le quartier, peut avoir sur la santé des individus. »*

- Marie-Michèle Mondor, OC



**En travaillant sur les déterminants sociaux de la santé (comme le logement, l'alimentation, la sécurité, etc.), les OC contribuent à réduire les inégalités de santé en mettant en œuvre des actions concrètes et collectives.**

## 3) Soutien aux organismes du milieu

Les OC apportent un soutien aux organismes communautaires, en contribuant à leur fonctionnement, leur gouvernance et leur dynamique démocratique, souvent à la demande des groupes eux-mêmes. Pour cette OC :

*« Il est crucial pour une population d'avoir accès à des ressources qui répondent aux besoins spécifiques de leur communauté. Les organismes communautaires sont également des lieux d'implication et d'autonomisation pour ceux qui se regroupent et agissent pour améliorer leurs conditions de vie et de santé. En organisation communautaire, nous pouvons participer à la création de nouveaux organismes pour répondre à des besoins émergents, ou aider à consolider ceux déjà existants afin qu'ils puissent poursuivre leur mission. Nous pouvons aussi être sollicités pour intervenir lorsqu'un organisme rencontre des difficultés internes. »*

- Marie-Michèle Mondor, OC



**En soutenant les organismes communautaires, les OC permettent à ces structures de mieux répondre aux besoins de leurs usagers·ères, de se pérenniser et de renforcer leur efficacité.**

## 4) La contribution à la responsabilité populationnelle des directions d'établissement

Les OC collaborent avec d'autres services pour maintenir et améliorer la santé et le bien-être de la population. Pour cette OC, cela revient à soutenir l'approche communautaire dans ces établissements :

*« L'approche communautaire nous offre la possibilité de travailler avec plusieurs équipes de programmes au sein de l'établissement, afin de les connecter aux partenaires de la communauté. Cela leur permet de mieux comprendre les enjeux des quartiers, tout en faisant connaître aux acteurs communautaires les préoccupations des programmes et services. Il est essentiel pour*

nous d'informer les équipes internes des projets et actions qui se déroulent dans la communauté, et d'impliquer les intervenants lorsque cela est possible. »

- Sabrina Moffatt, OC



**En contribuant à la responsabilité populationnelle des établissements de santé et services sociaux, les OC aident ces structures à mieux comprendre les réalités de la communauté et à adapter leurs services pour répondre aux besoins locaux. Un meilleur arrimage entre les institutions et les populations peut ainsi être envisagé.**

[Pour consulter le dossier web](#)

---

<sup>1</sup> L'organisation communautaire s'est développée sous différentes dénominations au Québec : animation sociale, action communautaire, intervention communautaire, intervention collective, développement communautaire, etc. (Bourque, 2012). Bourque, D. (2012). Intervention communautaire et développement des communautés. *Reflets*, 18(1), 40-60.

<sup>2</sup> Comeau, Y., Bourque, D., & Lachapelle, R. (2018). L'intervention collective: Convergences, transformations et enjeux. PUQ.

<sup>3</sup> Baillergeau, É. (2007). Organisation communautaire et pratique professionnelle au Québec Nouveaux défis, nouvelles problématiques. *Informations sociales*, n° 143(7), 98-107. <https://doi.org/10.3917/inso.143.0098>.

<sup>4</sup> RQIIAC (2020). *Pratiques d'organisation communautaire dans les établissements de santé et de services sociaux au Québec* (Édition actualisée) – Cadre de référence du RQIIAC. Presses de l'Université du Québec. 173 p.

<sup>5</sup> [Cadre de référence | RQIIAC](#)